

Introduction à l'analyse CGT Educ'action de la circulaire CPE

François Quinchez, en charge des questions de
Vie Scolaire à la CGT Educ'action

Le GT7 Métier de CPE est enfin bouclé. La nouvelle circulaire Métier (n° 2015-139 du 10-8-2015) est parue au B.O du 28 Août 2015.

C'est donc la fin du travail du chantier métier qui s'est déroulé tout au long des dernières années : deux années de travail d'allers-retours pour arriver au texte publié au B.O fin août 2015.

La **CGT** Educ'action qui s'est opposée, par le passé, à la réécriture de la circulaire de 1982, souhaitait que soit introduite dans ce texte, la reconnaissance du rôle pédagogique des CPE apparu en 1989 et de sa primauté sur l'administratif.

La nouvelle circulaire le reconnaît clairement et rappelle la dimension pédagogique et éducative du CPE qui est maintenant clairement rattaché aux équipes pédagogiques.

Toutefois, la CGT Educ'action maintient sa revendication d'intégration de cet élément dans le décret statutaire de 1970.

Tout au long de ce travail de réécriture, la CGT a apporté ces contributions lors des G.T et envoyé une série d'amendements. Tous n'ont évidemment pas été actés.

Nous reviendrons plus en détails sur nos propositions à l'intérieur d'un 4 pages publié après la réunion du Collectif Vie Scolaire.

L'un des points incontournables pour nous, qui n'a rien de franchement révolutionnaire, était que soit enfin actée la diminution du temps de travail en demandant la reprise de la publication de la circulaire dite Duwoye qui datait de 2002 (sur les 35 h hebdomadaires !), et que soit inscrits les 35 h hebdomadaires à l'emploi du temps des CPE.

Nous avons demandé un texte clair sur les 35 h. Trop nombreux sont les conflits entre les collègues et les chefs d'établissement sur le temps de travail et la mise en place des emplois du Temps. Le texte acte enfin le passage aux 35 h dans l'emploi du temps hebdomadaire des CPE. Mais cela reste insuffisant et très loin des revendications de la CGT Educ'action.

Pour les obligations de service, la CGT Educ'action revendique la suppression de la référence aux 1607 h annuelles qui passe par une vraie réduction du temps de travail de 35 heures effectives hebdomadaires sur 36 semaines et une semaine de préparation de la rentrée scolaire. Les permanences durant les petites vacances doivent être supprimées définitivement.

Les 35 h doivent être réellement TTC (toutes tâches confondues) dans tous les établissements : conseils de classe, réunions des différentes instances (CESC, CVL, CHS...), encadrement des activités (maison des lycéens, foyer socio-éducatif...), rencontre des partenaires extérieurs.

La CGT Educ'action revendique la récupération pleine et entière des heures effectuées en cas de dépassement exceptionnel.

Les CPE doivent disposer d'une vraie autonomie dans la gestion de leur temps de travail dans le cadre des 35 h hebdomadaires.

La reconnaissance du métier passe aussi par une revalorisation salariale : la CGT Educ'action revendique une véritable augmentation des salaires pour tous-tes et ne saurait se contenter des quelques euros mensuels «généreusement» proposés par le ministère en alignant l'indemnité de sujétion spéciale sur le montant de l'ISOE part fixe.

Nos contributions ont permis de gommer une partie du vocabulaire managérial d'origine qui pollueait la première version du texte.

Nous continuons à revendiquer un taux d'encadrement qualifié d'utopique au ministère, à savoir 1 CPE pour 250 élèves.

La CGT continuera à faire entendre sa voix, sa différence...